



## Samedi 17 Septembre 2016

## Les Poirfaux du Rollon Nº9

Ouvert à tout possesseur de MOTO homologuée et assurée

Programme:

- **7h00** Accueil participants et contrôles administratif/technique

8h40 Briefing (Obligatoire)

- **9h00** Tour de reconnaissance

- 12H00 Fermeture du circuit Apéro et repas
- 14h00 Balade libre
- 17H00 Fin de la balade fermeture du circuit

<u>Tarif:</u> Le prix est fixé à 42 euros\*  $(\mathfrak{E})$  pour chaque randonneur et 13 euros  $(\mathfrak{E})$  pour les accompagnateurs

\* le tarif comprend : la balade + le café d'accueil l+ l'apéro et le repas du midi + un cadeau de bienvenue

## Règlement: A LIRE IMPERATIVEMENT!!!

<u>Art 1</u> Les participants déclarent que les renseignements ci-dessous sont exacts et de ce fait n'engagent en rien la responsabilité d'ENDURO PASSION 53 en cas de fausse déclaration.

- Art 2 La balade Les Poireaux Du Rollon n'est pas une compétition. Il n'y a ni classement, ni vitesse imposée.
- Art 3 Les initiateurs de la balade limitent le nombre de participants et se réservent le droit de refuser toute inscription sans justification.
- Art 4 Tout participant ne se conformant pas au règlement pourra être exclu, avant le départ ou en cours de balade
- Art 5 L'itinéraire est établi avec l'accord des propriétaires des terrains visités. Les participants s'engagent à respecter le parcours et le fléchage. Il est strictement interdit de prendre le parcours à l'envers, de « couper » le parcours, ou de le quitter, sous peine d'exclusion. Plusieurs contrôles seront réalisés au cours de la journée. Par ailleurs, les participants s'engagent à ne pas emprunter le parcours, même partiellement, au cours de l'année qui suit.
- <u>Art 6</u> Le respect de l'environnement, des riverains et des autres usagers est la règle première de cette journée. L'initiateur se réserve le droit d'exclure tout participant dont le comportement nuirait à l'organisation, à l'environnement, ou serait jugé dangereux pour les autres participants.
- Art 7 Bien que le parcours ne présente pas de danger particulier, chacun s'engage à rouler en fonction de ses capacités physiques, à assurer ses propres conditions de sécurité et à rester maître de son véhicule en toute circonstance conformément au code de la route.
- Art 8 Pour l'utilisation des passages privés, le participant renonce pour lui-même, ses ayants droits, ses héritiers, ses proches parents, conjoints, enfants et assureurs à tout recours contre : 1- les initiateurs de la randonnée, leurs ayants droits, parents proches, enfants, conjoint 2- les autres utilisateurs des lieux et terrains utilisés 3- les propriétaires ou exploitants des terrains et itinéraires 4- les assureurs des personnes visées dans les points précédents, et ce pour tout dommage matériel ou corporel (même grave), que le participant subirait au cours de l'utilisation du parcours, des terrains prévus dans cette randonnée.
- <u>Art 9</u> L'équipement adapté à la pratique de la moto TT est obligatoire (casque, bottes). Gants, gilet de protection, genouillères, sont recommandés.

Art 10 Tous engagements sera définitif à partir du 2 septembre 2016. Aucun remboursement ne pourra avoir lieu après cette date.

Art 11 L'engagement et la participation à cette manifestation impliquent l'acceptation sans réserve du présent règlement.

	Tarif	nombre	Total	
				Merci de retourner ce bulletin accompagné de <u>votre</u>
Prix de l'engagement pilote	42 euros	XXXXXXXX	42€	<u>règlement et une</u> <u>enveloppe timbrée</u> à votre adresse à :
Repas accompagnateur	13 euros			Thierry GASTON – 2 Le haut chenelay 53420 CHAILLAND (renseignement : gastonthierry@orange.fr)
		TOTAL		(renseignement : gastonumerry @orange.ir)

TOTAL

Chèque à l'ordre de «Enduro Passion 53 »

Je déclare avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et m'engage à le respecter en tout point.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé sans réserves »